

Procès-verbal **Séance du 10 octobre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
04/10/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,
M. TESSIER Dominique,

Secrétaire de séance : M. DELAUNAY Sébastien

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Communauté d'Agglomération – débat sur le règlement local de publicité Intercommunal,
3. Communauté d'Agglomération – convention territoriale globale,
4. SIEMML – participation communale pour l'éclairage public et le pré-équipement de borne IRVE dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de bourg,
5. SIEMML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023,
6. Maison France Services – participation financière du reste à charge année 2022,
7. Ecole Louis DUDÉ : convention d'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire,
8. Demande de subvention abribus,
9. Décision modificative,
10. Affaires diverses :
 - Avancement des travaux Cimes de Courcy
 - Avancement des travaux des réseaux d'eau et d'assainissement de l'Agglomération
 - Avancement des travaux de la traversée de bourg

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

11. Recours à un cabinet de recrutement en vue de l'installation d'un médecin généraliste

Le conseil municipal accepte cet ajout.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DCM2023-10-107 **Règlement local de publicité intercommunal Saumur Val de Loire (RLPi SVL) – élaboration - débat sur les orientations**

Acte 5.7.8 : Institution et vie politique – Intercommunalité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a prescrit le 17 décembre 2020 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal avec les objectifs suivants :

- Préserver l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale tout en luttant contre la pollution visuelle ;
- Renforcer son identité et harmoniser la réglementation locale ;
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire et la renforcer.

Les orientations et objectifs ci-après ont été proposés au COPIL (bureau informel) du 27 avril 2022 au regard des objectifs de cette délibération et en réponse aux enjeux identifiés en phase diagnostic.

En application du code de l'environnement qui calque la procédure d'élaboration du RLPi sur celle des PLUi de débattre en conseil communautaire puis en conseils municipaux des orientations générales du RLPi préalablement à l'arrêt du projet réglementaire comme il est fait en matière de projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

I. Orientations et objectifs généraux.

- Préserver l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale tout en luttant contre la pollution visuelle, rechercher un équilibre entre préservation des paysages et du patrimoine et communication économique ;
- Harmoniser la réglementation à l'échelle du territoire intercommunal ;
- Renforcer l'identité territoriale à travers l'affichage extérieur ;
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire ;
- Encadrer la densité et la taille des dispositifs de publicités/pré-enseignes, de manière adaptée aux enjeux du secteur dans lequel ils s'implantent (enjeux patrimoniaux, paysagers, respect du cadre résidentiel) ;
- S'inscrire dans le cadre de la charte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et ses dispositions sur l'affichage extérieur ;

II. Orientations et objectifs portant sur les paysages naturels et patrimoniaux

- Intégrer les engagements UNESCO et PNR dans le RLPi ;
- Prendre en compte les protections en vigueur dans l'encadrement des enseignes et publicités/pré-enseignes : sites classés et inscrits, zones Natura 2000, Monuments Historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables, Réserve Naturelle Régionale.

III. Orientations et objectifs portant sur les centralités urbaines et commerçantes

- Articuler les règles du RLPi avec les dispositions des SPR en vigueur ;
- Encadrer la publicité et la rendre sobre pour valoriser le cadre patrimonial maintenir une exemption sur le mobilier urbain : abris-bus, « sucettes » en particulier dans l'hyper-centre commerçant de la Ville de SAUMUR) ;
- Prévoir un traitement harmonieux des enseignes, en façade comme au sol (taille, saillie, forme, densité par façade, etc.), recherche un équilibre entre valorisation du patrimoine et dynamisme économique local.

IV. Orientations et objectifs portant sur les traversées majeures du territoire, entrées de ville Principales

- Encadrer la densité et le format des publicités/pré-enseignes ;
- Améliorer le paysage des séquences d'entrée de ville et traversées urbaines ;
- Permettre l'expression publicitaire et la visibilité des entreprises implantées.

V. Orientations et objectifs portant sur les bourgs et villages à caractère rural et espaces à dominante

Résidentielle

- Interdire la publicité en zone résidentielle ;
- Préserver de l'affichage publicitaire les écarts bâtis ;
- Mettre en place des règles plus strictes que le RNP (pour la publicité notamment) et adaptées aux enjeux de cadre de vie ;
- Encadrer les enseignes, notamment en anticipant les futures activités à domicile.

VI. Orientations et objectifs portant sur les espaces à caractère économique

- Disposer d'un traitement commun aux zones d'activités du territoire intercommunal ;
- Améliorer le paysage et l'image que renvoient les activités et l'ensemble de ces secteurs ;
- Garantir une visibilité des entreprises, de leur message et lisibilité ;
- Prévoir une expression publicitaire plus importante dans les zones d'activités et zones commerciales et réintroduire de manière encadrée la publicité dans ces zones.

Il en a été débattu en conseil communautaire le 06 juillet 2023.

Le compte-rendu du débat et son support en annexe ont été transmis aux communes pour débats de leurs conseils municipaux. Ce débat est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de RLPi en vue de son arrêt prévu pour le 16 novembre 2024.

Monsieur le Maire propose donc d'en débattre sans vote.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment, les articles L 581-1 et suivants, L 581-14-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L153-12 sur le débat sur les orientations générales du PADD des PLU ;

Vu la délibération 2020-220 DC prescrivant l'élaboration du RLPi SVL, en fixant les objectifs et les modalités de concertation publique préalable du 17 Novembre 2020,

Vu le débat en conseil communautaire du 06/07/2023 sur les orientations et objectifs du RLPi,

Considérant l'exposé des orientations et objectifs précisés à l'issue du diagnostic du territoire présentés ci-avant,

Débat :

La mise en place de pré-enseignes en milieu rural est très limitée.

L'équilibre doit être trouvé entre la visibilité depuis la départementale et l'excès de publicité.

L'installation d'enseigne sur terrain privé pour son propre compte est tolérée alors l'installation d'enseigne sur terrain privé pour le compte d'autrui est interdit.

La mise en place de pancartes au sol est réglementée.

Le souhait est de rendre visible les commerces du village mais les pré-enseignes ne sont acceptées que dans le périmètre urbain

Les pancartes à des fins touristiques ne sont pas concernées ; il s'agit plus d'information que de commerce.

En conclusion, la commune n'a pas de pouvoir sur le RLPi.

Le conseil municipal a débattu des orientations et objectifs du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) Saumur Val de Loire

DCM2023-10-108 **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Convention Territoriale Globale**

Acte 5.7.8 : Institution et vie politique – Intercommunalité

Madame l'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse rappelle que, conclue entre la Caf de Maine et Loire et les collectivités, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires de la Caf. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé entre l'ensemble des partenaires pour définir les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, sur un territoire validé en amont et qui fait sens pour ces dernières.

La CTG concerne, en cohérence avec le diagnostic partagé mené, les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, logement, accès aux droits et numérique, parentalité, animation de la vie sociale.

Ces champs d'intervention ont ainsi fait l'objet de tables rondes en mai et juin 2023 pour élaborer, dans une logique de démarche participative entre élus et acteurs du territoire, le plan d'actions de la CTG ;

La CTG est conclue du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 et elle couvrira les syndicats et communes du secteur Saumur Loire Développement.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération de la Commission d'action sociale de la Caf de Maine-et-Loire, par délégation, en date du 12 mars 2020 et concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu le modèle de convention joint en annexe ;

Vu le modèle de plan d'actions joint en annexe ;

Approuve le projet de convention territoriale globale à l'échelle du secteur Saumur Loire Développement pour la période 2023-2027.

Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous les avenants éventuels.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : tableau plan d'actions

AXE DE TRAVAIL / THEMATIQUE	OBJECTIF PRINCIPAL	ACTIONS A TRAVAILLER
Petite enfance	Accompagner le renouvellement du métier d'assistant maternel	renforcer la promotion du métier d'assistants maternels via différentes actions (communication, réunions d'info, forum, vidéo)
Petite enfance	Accompagner le renouvellement du métier d'assistant maternel	renforcer la communication autour du métier d'assistants maternels auprès des élus
Petite enfance	Avoir une vision précise et actualisée de l'offre petite enfance sur le territoire	mise en place d'un observatoire de la petite enfance (instance de partages et de suivi) pour aborder les projets, les besoins et les rapports public/privés

Petite enfance	soutenir les professionnels qui accueillent des jeunes enfants en situation de handicap	accompagner, soutenir et communiquer sur les dispositifs ou actions visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap auprès des professionnels de la petite enfance (formation, détection, accompagnement)
Petite enfance	soutenir les professionnels qui accueillent des jeunes enfants en situation de handicap	Créer un répertoire ou livret en collaboration avec le pôle ressources handicap recensant les acteurs et professionnels de santé qui sont en lien avec l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap
Parentalité	Développer des actions autour de la parentalité	porter une réflexion sur la création de nouveaux LAEP sur le territoire en profitant de l'expérience des LAEP existants et en communiquant sur ce mode d'accompagnement(notamment auprès des élus)
Parentalité	améliorer la communication sur l'offre et les services existants	Mettre en place un réseau de professionnels pour échanger sur les projets, actions existantes et les besoins repérés
Parentalité	améliorer la communication sur l'offre et les services existants	réaliser un outil de suivi (carnet d'adresse) à destination des partenaires et des familles pour avoir une vision précise et actualisée de l'offre sur le territoire de la CTG
Parentalité	Développer des actions autour de la parentalité	Renforcer le lien écoles/familles/partenaires/centres sociaux dans le cadre des PEDT
Parentalité	Communiquer ou renforcer la communication sur l'offre parentalité soutenue par la Caf	mettre en places des réunions ou outils pour présenter l'offre parentalité auprès des élus, partenaires, porteurs de projet potentiels (Laep, Clas, réaap, café parents, espaces ressources, médiation familiale etc..)
Enfance jeunesse	développer les espaces passerelles entre l'enfance et la jeunesse	créer et communiquer sur les projets passerelles entre enfance et jeunesse à destination des 9-11 ans
Enfance jeunesse	Communiquer ou renforcer la communication sur l'offre enfance jeunesse soutenue par la Caf	mettre en place des réunions ou outils pour présenter l'offre enfance jeunesse auprès des élus, partenaires ou porteurs de projet potentiel (PS, permis d'agir, bafa, plan mercredi, tarification)
Enfance jeunesse	favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap	réflexion à avoir pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs (formation, mutualisation, continuité éducative ..)
Enfance jeunesse	prendre en compte les difficultés de recrutement dans les accueils de loisirs	définir une stratégie adaptée pour répondre aux problématiques de recrutement et valoriser les métiers de l'animation
jeunesse	Favoriser l'interconnaissance et la dynamique de réseau	mise en place d'un groupe ressources jeunesse à l'échelle du territoire CTG en s'appuyant sur les dispositifs existants

Enfance jeunesse	Communiquer ou renforcer la communication sur l'offre enfance jeunesse soutenue par la Caf	Promouvoir l'engagement des jeunes et les raccrocher à la notion de projet en communiquant sur les projets proposés par les jeunes, en développant les chantiers de jeunes sur les communes et en proposant des permanences dans les collèges ou lycées pour promouvoir les dispositifs existants
Numérique et accès aux droits	Consolider l'interconnaissance et développer la communication autour des initiatives sur le numérique	Développer une carte numérique à l'échelle de la CTG ou de l'agglomération recensant l'ensemble des acteurs en lien avec le numérique (procédure pour réalisation et MAJ à étudier)
Numérique et accès aux droits	Consolider l'interconnaissance et développer la communication autour des initiatives sur le numérique	Mise en place d'un réseau de professionnels d'inclusion numérique pour savoir qui fait quoi, qui peut faire quoi et qui accompagne qui.. dans une logique de mise en réseau
Numérique et accès aux droits	Développer des actions autour du numérique	Envisager un projet phare ou temps fort à l'échelle de la CTG sur le sujet de la sensibilisation des usages numériques avec l'ensemble des acteurs
Numérique et accès aux droits	interconnaissance, articulation et réponses à apporter en matière d'accès aux droits	Création d'une instance à l'échelle de la CTG ou de l'EPCI pour réunir les différents services pour mieux connaître les ressources, les besoins, le maillage) et ainsi pouvoir mieux répondre aux habitants
Habitat, Logement et cadre de vie	Développer une offre de logement adaptée aux besoins des publics	Développer l'hébergement temporaire chez l'habitant ou toute autre forme d'hébergement adapté et communiquer sur ces dispositifs à l'échelle du territoire CTG
Habitat, Logement et cadre de vie	Développer une offre de logement adaptée aux besoins des publics	Mise en place d'un réseau de professionnels pour échanger sur les besoins et les projets en matière de logement (logements sociaux notamment)
Habitat, Logement et cadre de vie	Communiquer ou renforcer la communication sur l'offre soutenue par la Caf	mettre en place des réunions ou outils pour présenter l'offre de la Caf en matière de logement et habitat auprès des élus, partenaires, porteurs de projet potentiels (HTH, conservation de l'aide au logement, prévention des expulsions, habitat dégradé, gens du voyage..)
Animation de la vie sociale	veiller et maintenir la coordination et la coopération entre les acteurs	Mise en place d'une instance d'animation de la vie sociale avec l'ensemble des centres sociaux et EVS du territoire pour favoriser la coopération et le partenariat
Animation de la vie sociale	veiller et maintenir la coordination et la coopération entre les acteurs	Rassembler les acteurs autour de thématiques communes

Animation de la vie sociale	veiller et maintenir la coordination et la coopération entre les acteurs	rendre visible et communiquer sur les espaces de coordination et de coopération existants pour centraliser les ressources et actions existantes
Animation de la vie sociale	veiller à maintenir la mobilisation et la participation des habitants sur le territoire	soutenir le bénévolat (ex: fêtes des bénévoles, valorisation du temps, rendre lisible les dispositifs de soutien aux bénévoles...)
Pilotage et gouvernance	Mettre en place les instances de gouvernance de la CTG	Définition et mise en places du Comité de pilotage et du comité technique et autres groupes de travail
Pilotage et gouvernance	Piloter la coordination et la coopération en lien avec la mise en œuvre de la CTG	Mise en place d'un schéma de coopération et d'un réseau de coopération pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la CTG sur le territoire
Pilotage et gouvernance	Réaliser le suivi et l'évaluation de la CTG	Mise en place d'outils (fiches action) et d'indicateur de suivi tout au long de la CTG

DCM2023-10-109 **SIEML – versement d'un fonds de concours pour les travaux de dépose des matériels existants avec reprise câblages d'éclairage public et pré-équipement d'une borne IRVE pour l'aménagement de la traversée de bourg – phase 1 – place du foyer rural et décision modificative n°6 :**

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

Dépose des matériels existants et reprise câblages d'éclairage public

– Montant de l'opération : 32 305,58€ HT

– Taux du fonds de concours : 75%

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 229,19€ HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Décide de participer financièrement pour le pré-équipement d'une borne Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) dont le coût s'élève à 2 547,83€ TTC

Les dépenses seront imputées de la façon suivante :

Extension EP	Compte 2041582, opération 69	24 229,19€ HT
Pré-équipement borne IRVE	Compte 21538, opération 69	2 370,07€ TTC
Frais de dossier	Compte 65568	177,76€ TTC

Décide d'inscrire au budget le montant nécessaire pour couvrir les dépenses de la phase 1 et autorise la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	dépense	2188 (autres immobilisations corporelles)	- 26 601,00€
“	“	2041582, opération n°69 (subvention autres groupement) AMORTISSEMENT : 5 ans (DCM2022-11-108 du 08/11/2022)	+ 24 230,00€
“	dépense	21538, opération n°69 (autres réseaux)	+ 2 371,00€

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire correspondante.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-10-110 Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 :

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEMML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP041-22-122	Brain-sur-Allonnes	148,74 €	75%	111,56 €	07 12 2022
EP041-22-123	Brain-sur-Allonnes	393,32 €	75%	294,99 €	19 12 2022
EP041-22-114	Brain-sur-Allonnes	139,98 €	75%	104,99 €	02 09 2022
EP041-22-116	Brain-sur-Allonnes	139,98 €	75%	104,99 €	17 10 2022
EP041-22-118	Brain-sur-Allonnes	139,98 €	75%	104,99 €	27 10 2022
EP041-22-119	Brain-sur-Allonnes	192,80 €	75%	144,60 €	18 11 2022
EP041-22-121	Brain-sur-Allonnes	306,56 €	75%	229,92 €	24 11 2022
EP041-23-126	Brain-sur-Allonnes	218,93 €	75%	164,20 €	20 04 2023

➤ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023,

➤ Montant de la dépense 1 680,29 euros TTC,

➤ Taux du fonds de concours 75%,

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEMML **1 260,24 euros TTC.**

Le versement sera effectué en une seule fois à l'article 65568, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-10-111 **Participation financière maison France Services :**

Acte 7.6.3 : Finances locales – contributions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait validé la participation financière 2022 pour la première année d'exercice (du 01/06 au 31/12/2021) qui s'élevait à 129€ et souhaitait délibérer à nouveau pour les années suivantes.

La commune d'Allonnes apporte des précisions sur l'évolution des participations financières En 2021 : Ouverture à partir de juin

- ⇒ Dépenses (charges de personnel et charges diverses de fonctionnement) correspondant à ½ année de fonctionnement
- ⇒ Recettes (subventions) : forfait annuel de 30 000 € pour le FNADT et FNFS

En 2022 : Ouverture toute l'année

- ⇒ Dépenses (charges de personnel et charges diverses de fonctionnement) correspondant à une année pleine de fonctionnement
- ⇒ Recettes (subventions) : forfait annuel de 30 000 € pour le FNADT et FNFS

Les mêmes subventions FNADT et FNFS ont été reçues en 2021 et 2022 alors que les dépenses de fonctionnement étaient deux fois moins élevées en 2021. Cela explique la forte progression du reste à charge en 2022. De plus, le Dispositif de Recueil des titres sécurisés ayant été mis en place au cours du mois de décembre 2022, les charges de personnel sont quasiment exclusivement des charges liées à la mission France Services.



Maison France Services 2022



Rapport d'activité synthétique

Quelques chiffres sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

- Labellisée "France Services" en 2021
- Ouvert au public depuis le 1er juillet 2021
- Horaires d'ouverture publique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Deux agents à temps partiel (30h par semaine)
- 11 Permanences hebdomadaire, bimensuelles, mensuelles ou ponctuelles
- Ouverture au 1er décembre 2022 d'un dispositif de recueil pour des titres d'identités

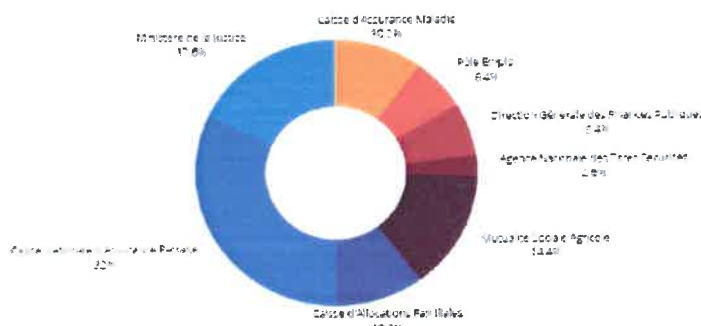
Nombre total de visites

3163

Nombre de visites par jour

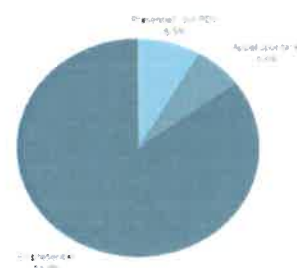
14.71

DEMANDE PAR PARTENAIRE NATIONAL



Commune	Colonnes1	Nbre usagers
Allonnes		1 347
Brain-sur-Allonnes		340
La Breille-les-Pins		89
Neuillé		72
Varennes-sur-Loire		132
Villebernier		79
Vivry		203
TOTAL Pays Allonnais		2 262
TOTAL hors pays Allonnais		901

MODALITÉS D'ACCÈS



Bilan financier du service

DEPENSES	75 540,82	RECETTES	75 540,82
Total Charges de personnel	66 174,40	Total loyers	4 587,10
Charges de personnel	72 464,44	Département	4 587,10
Atténuations de charges	- 6 290,04	Total dotations	49 000,00
Total Charges diverses	9 366,42	FNFS	15 000,00
Eau - assainissement	197,08	DETR (non perçu)	15 000,00
Electricité - Chauffage	3 968,96	FNADT	15 000,00
Fournitures de produits d'entretien et autres consommables	1 947,25	Dotations titres sécurisés	4 000,00
Assurance	101,19	Participation équilibre communes du Pays Allonnais	21 953,72
Entretien bâtiment	112,89		
Contrat abonnement Internet et téléphonique	2 042,03		
Maintenance (alarme, électricité, ascenseur, Informatique...)	349,79		
Redevance spéciale OM	216,80		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	376,71		
Frais de missions et autre	53,72		

Estimation de la participation des communes du Pays Allonnais

Charge d'équilibre année 2022	21 954 €
Nombre d'habitants au 1er janvier 2022	12 408
Montant de la participation par habitant	1,77 €

Commune	Colonnel	Population municipale	Répartition
Allonnes		2 975	5 263,79 €
Brain-sur-Allonnes		2 039	3 607,69 €
La Breille-les-Pins		600	1 061,61 €
Neuflé		991	1 753,42 €
Varennes-sur-Loire		1 829	3 236,13 €
Villebernier		1 437	2 542,54 €
Vivry		2 537	4 488,82 €
TOTAL participations		12 408	21 954 €

Le conseil municipal,
Considérant l'intérêt de la maison France services pour les Brainois,
Après en avoir délibéré :

Accepte de participer financièrement aux charges résiduelles 2022 de la commune d'Allonnes pour la maison France services mais uniquement à hauteur du nombre d'usagers de la commune de Brain sur Allonnes, soit 2 359,60€ (21 953,72 / 3163 = 6.94€/utilisateur).

Cette dépense sera inscrite à l'article 65568 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-10-112 Convention d'utilisation des locaux scolaires

Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine --actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les termes de la convention d'utilisation des locaux de l'école publique Louis DUDÉ en dehors du temps scolaires mise en place par le Directeur d'école et validée par madame la présidente de l'association de parents d'élèves en vue du déroulement de réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable à la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-10-113 **Abribus sur RD 10 - demande de subvention à la Région des Pays de la Loire**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région des Pays de la Loire prévoit la mise en place d'un nouvel arrêt de bus en bordure de la RD10 à hauteur des parcelles ZK91 et 17.

Les travaux d'aménagement ont débuté fin septembre (marquage au sol).

Afin de suivre la dynamique régionale, la Commune souhaite mettre en place un abribus sur l'arrêt qui sera implanté au Sud de la RD10 afin que les enfants du village qui attendent le car scolaire le matin disposent d'un espace protégé.

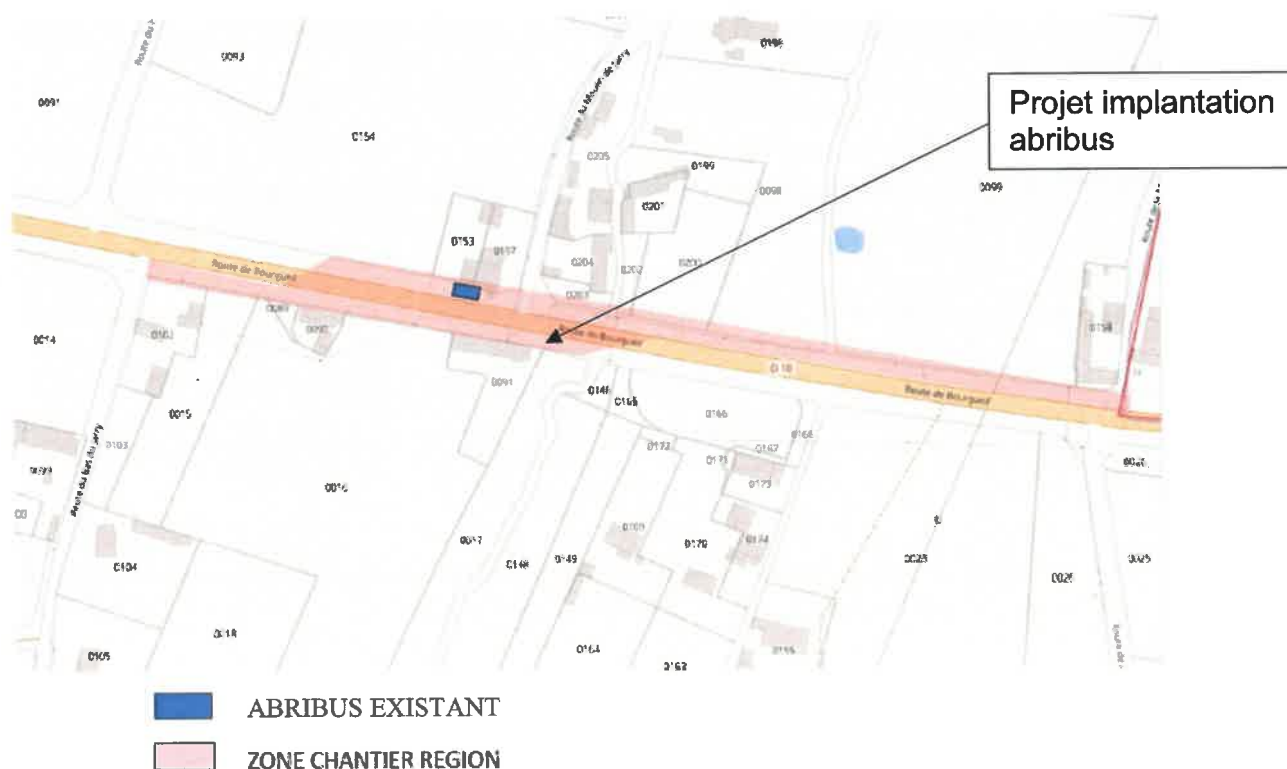
Les travaux consistent en la fourniture et pose d'un abribus en bois (pin Douglas) sur socle en béton dont les caractéristiques sont les suivantes :

ABRIBUS DOUGLAS BARDAGE 3 FACES

- Dimensions : 2000 x 1200
- Couverture tôle bricoteuile

Implantation :

L'abri sera installé à l'emplacement de l'arrêt de bus matérialisé par le Région.



Le coût de l'opération s'élève à 1 600,00€ HT soit 1 920,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'installation d'un abri-voyageur pour un point d'arrêt de transport scolaire sur la route départementale n°10 dite de Bourgueil telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention d'un montant de 800.00€ correspondant à 50% de la dépense HT,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;

➤ Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

DCM2023-10-114 **Écritures de cession « épareuse Ferri » – décision modificative n°7**

Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Le service de gestion comptable indique que les prévisions de cession (3 500€) s'enregistrent au chapitre 024 en investissement et non au c/775 en section fonctionnement. En conséquence, le budget primitif doit être modifié.

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de se mettre en conformité avec le plan comptable,

Après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire au budget le montant nécessaire pour régulariser les écritures budgétaires et autorise la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	Recette	Compte 024 « produit des cessions d'immobilisation »	+ 3 500,00 €
“	Dépense	Compte 2188 « autres immobilisations corporelles »	+ 3 500,00 €
Fonctionnement	Recette	Compte 775 « produit des cessions d'immobilisation »	- 3 500,00 €
“	Recette	Compte 747888 « autres »	+ 3 500,00 €

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-10-115 **Recours à un cabinet de recrutement en vue de l'installation d'un médecin généraliste**

Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire rappelle que le docteur MIHAESCU exerce dans la commune en tant que médecin généraliste depuis 4 ans.

Elle a désormais une patientèle importante et sa charge de travail devient très lourde. Compte-tenu de cette situation, elle souhaiterait qu'un deuxième médecin puisse s'installer à ses côtés dans la maison médicale.

Des contacts ont été pris pour une recherche en direct; un cabinet de recrutement a été sollicité et vient de transmettre un projet de contrat de mission.

Le Conseil Municipal,

Soucieux des bonnes conditions d'exercice de l'ensemble des praticiens de santé de la commune et considérant la nécessité de maintenir les services de santé présents sur le territoire,

Après en avoir délibéré :

Émet, à l'unanimité, un avis favorable pour recourir à un cabinet de recrutement en vue de l'installation d'un médecin généraliste au sein de la maison médicale « Rémy Poitevin » et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer un contrat de mission.

La dépense sera inscrite à l'article 62268 du budget communal

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses :

Cimes de Courcy – avancement des travaux :

Les élus se sont rendus sur place de 18h30 à 19h30 et ont visité le bâtiment en cours de construction, le jardin, les aménagements extérieurs en cours de réalisation et le parcabout.

Madame l'adjointe en charge de ce dossier précise :

- la livraison, à la date d'aujourd'hui, est prévue pour la mi-février 2023.
- le toit végétalisé sera installé cette semaine.
- les portes et fenêtres devraient être installées d'ici 15 jours.
- la Passerelle sera installée fin de semaine et début de semaine prochaine

Communauté d'Agglomération – réseaux d'eau et d'assainissement – avancement des travaux :

Pour chaque secteur, l'équipe de désamiantage se fait attendre et ne communique pas son intervention.

Rue de l'église : la voie est ouverte

L'eau potable arrive au niveau du café de la paie ; la route va donc être défoncée à nouveau. Toutefois, puisque l'altimétrie n'a pas d'incidence, le passage des tuyaux n'est pas contraint. La route est complètement détruite

Rue Charles Bruas : l'eau n'est pas raccordée à ce jour

Les essais de pression sont en attente.

Un nettoyage sanitaire sera fait avant raccordement.

Les massifs seront défoncés.

Puis le bitume sera refait.

Rue du lavoir : pas de désamiantage car l'altimétrie permet le passage des canalisations.

Seuls les piquages seront désamiantés.

Durée espérée du travail : 1 semaine.

Dans la cour du presbytère les rosiers ont été arrachés pour permettre le passage des tuyaux d'eau.

Le travail est laborieux et la fin de travaux est envisagée pour fin novembre.

Traversée de bourg – avancement des travaux :

L'opération de distribution des pavés a été un succès. Une quarantaine de demandes ont été satisfaites. Il reste encore des pavés mais cette action devra être faite avant la fin de cette semaine sinon ils seront enlevés pour destruction par l'entreprise. Une annonce sera faite sur les supports de communication.

Les arbres seront certainement enlevés car ils ne vont pas survivre. Ceux qui seront récupérables seront replantés ailleurs.

Les colonnes de tri du foyer vont être mises sur le parking de la Hurtaudière.

Les travaux derrière la cantine seront faits pendant les vacances de la Toussaint.

La fin des travaux du lot VRD est prévue pour janvier 2024.

Trompe l'œil :

La commission embellissement s'est réunie et propose de retenir les trompe-l'œil qui seront réalisés par Vincent DUPÉ à partir du 6 novembre 2023 sur les supports suivants :

Salle omnisports : le mur côté Est (coût 2 500€)



Les thèmes suivants seront peints : la forêt, les cimes de Courcy, un randonneur, un vététiste, un cheval, une sculpture du sentier mademoiselle Gabrielle.

Module sanitaire à l'entrée des cimes de Courcy : (coût 2 000€)



Les thèmes suivants seront peints : la forêt, une cabane dans les arbres.

Les supports seront passés au nettoyeur haute pression par les agents du service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. La prochaine réunion est fixée au mardi 14 novembre 2023 à 20h00.

Délibérations du 10 octobre 2023

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2023-10-107	10/10/2023	Institution et vie politique	5.7.8	Intercommunalité	Règlement local de publicité intercommunal Saumur Val de Loire (RLPi SVL) – élaboration - débat sur les orientations
2023-10-108	10/10/2023	Institution et vie politique	5.7.8	Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Convention Territoriale Globale
2023-10-109	10/10/2023	Finances locales	7.8	Fond de concours	SIEMML – versement d'un fonds de concours pour les travaux de dépose des matériels existants avec reprise câblages d'éclairage public et pré-équipement d'une borne IRVE pour l'aménagement de la traversée de bourg – phase 1 – place du foyer rural et décision modificative n°6
2023-10-110	10/10/2023	Finances locales	7.8	Fond de concours	SIEMML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023
2023-10-111	10/10/2023	Finances locales	7.6.3	Contributions budgétaires	Participation financière maison France Services
2023-10-112	10/10/2023	Domaine et patrimoine	3.5.8	Actes de gestion du domaine public	Convention d'utilisation des locaux scolaires
2023-10-113	10/10/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions	Abribus sur RD 10 - demande de subvention à la Région des Pays de la Loire
2023-10-114	10/10/2023	Finances locales	7.1.3	Décisions modificatives	Ecritures de cession « épareuse Ferri » – décision modificative n°7
2023-10-115	10/10/2023	Commande publique	1.4.2	Autres contrats	Recours à un cabinet de recrutement en vue de l'installation d'un médecin généraliste

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	Présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	Présente
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	Présent
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	Présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	Présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	Présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	Excusée Donnant pouvoir à Marie-Annick MORICEAU
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
LE SAGE Gwenaëlle <i>Conseillère Municipale déléguée</i>	Excusée Donnant pouvoir à Sophie CHARRIER
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	Excusé
GUÉRECHÉAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	Présent

Le Secrétaire,
Sébastien DELAUNAY



Le Maire,
Yves BOUCHER

